

14 octobre 2022

[*Le présent document ne reflète aucune opinion ni position de l'OICS*]

Français

Original : anglais

Organe international de contrôle des stupéfiants

Cent trente-sixième session

Vienne, 30 janvier-3 février 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux (E/INCB/2022/W.12/Add.2 et Add.3).
2. Questions requérant l'attention de l'OICS.
3. Suite à donner aux réunions d'experts.
4. Priorités et rapports des groupes de travail.
5. Missions (établissement de rapports et planification).
6. Projet de rapport de l'OICS pour 2023 : plan du chapitre premier.
7. Action concertée au niveau international pour aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue :
 - a) Préparatifs des consultations avec les partenaires extérieurs ;
 - b) Consultations avec la Directrice exécutive de l'ONUDC ;
 - c) Consultations avec la présidence de la Commission des stupéfiants ;
 - d) Consultations avec les organisations internationales (OMD, OMS, ONUSIDA, etc.).
8. Questions diverses.
9. Sujets examinés et décisions prises à la cent trente-sixième session (E/INCB/2022/W.25/Add.1).

